

Budget des CSE

Comment les gérer ?

Le déroulé du webinaire

CALCUL DES
BUDGETS

UTILISATIONS
DES BUDGETS

REGLES URSSAF

TRANSFERT
ENTRE LES DEUX
BUDGETS

QUESTIONS /
REPNSES

Aspect Théorique et pratique

des règles de calculs des budgets du CSE

CALCUL DES
BUDGETS

UTILISATIONS
DES BUDGETS

REGLES URSSAF

TRANSFERT
ENTRE LES DEUX
BUDGETS

QUESTIONS /
REPNSES

Calcul des budgets

ASC

AEP

Le budget ASC

Comment est-il calculé?

Son montant est fixé par accord d'entreprise (L.2312-81)

Son montant peut-il être de zéro euro ?

Oui, il n'y a pas de minimum légal!

Dans votre entreprise, est-ce un montant en euros ou un pourcentage de la masse salariale?

Les deux sont possibles

Et s'il n'y a pas d'accord d'entreprise?

Le montant ne peut alors être inférieur au ratio de l'année précédente (L.2312-81).

Le budget ASC

Qu'est-ce que la fin de l'effet « cliquet »

Le montant en euros peut désormais être baissé par accord d'entreprise ou par application du même pourcentage d'une masse salariale en baisse

Quelle est la masse salariale brute?

La même que pour le budget AEP !

Toutes sommes soumises à cotisations sociales sauf indemnités de rupture (*abandon JP compte 641*)

Doit-il être versé en une fois?

Le code du travail n'impose rien (L.2312-61). Discussion avec l'employeur...

Qu'est-ce que le versement régularisateur?

L'obligation pour l'employeur de régulariser pour obtenir un ratio correspondant à la masse salariale réelle de l'année. (prescription civile 5 ans)

Le budget AEP

Comment est-il calculé?

Son montant est fixé par la Loi 0,2 % , ou 0,22 si + 2000 ETP (L.2315-61 et L.2315-62)

Peut-il être baissé par accord d'entreprise?

Non, le montant est d'ordre public, y déroger serait commettre un délit d'entrave pour l'employeur !

Peut-il être majoré par l'employeur?

Rare.. mais pas impossible !

Les modalités de calculs et de versement sont identiques à celle du budget ASC.

L'utilisation

des budgets AEP et ASC

CALCUL DES
BUDGETS

UTILISATIONS
DES BUDGETS

REGLES URSSAF

TRANSFERT
ENTRE LES DEUX
BUDGETS

QUESTIONS /
REPNSES

Utilisation du budget AEP

- ✓ Il n'existe aucune énumération légale des dépenses qui peuvent être réglées avec le budget de fonctionnement.
- ✓ Les dépenses liées au fonctionnement administratif du CSE peuvent être prises en charge par le budget de fonctionnement
- ✓ Les dépenses liées au recours à des experts et à la réalisation d'études peuvent être imputées sur le budget de fonctionnement

Utilisation du budget AEP

- ✓ Le budget de fonctionnement sert à former les membres du CSE, mais aussi les délégués syndicaux et les éventuels représentants de proximité
- ✓ Attention aux arguments commerciaux de certains prestataires qui font croire que le CSE peut utiliser son budget de fonctionnement
- ✓ Le CSE doit payer une partie de certaines expertises sur son budget de fonctionnement

Quels sont les critères d'une ASC?

Facultative et non rémunératoire :

- Ne se confond pas avec une obligation de l'employeur.
- Ne doit pas constituer un revenu pour le salarié.

Non discriminatoire:

- Possibilité de distinguer l'octroi des activités sociales selon des critères objectifs tel que le quotient familial ou le revenu.
- Pas de prise en compte du type de contrat, de l'appartenance à une catégorie professionnelle ou à un syndicat, etc.

Principalement destinée au personnel de l'entreprise et à leur famille:

- Bénéficie à l'ensemble des salariés de l'entreprise : CDI, CDD, apprentis, contrat de professionnalisation, stagiaires.
- Possibilité d'étendre le bénéfice des ASC aux anciens salariés retraités ou licenciés pour motif économique.
- Nécessité de définir la notion de « famille » (conjoint et enfant).

Destinée à améliorer les conditions de vie et d'emploi :

- Lié à l'historique des ASC : l'activité peut concerner la vie professionnelle ou personnelle du salarié.

Exemples ASC:

ASC individuelles:

- Cadeaux en nature et bons d'achat
- Chèques vacances
- Chèques cultures
- CESU (*chèque emploi service universel*)
- Remboursement d'abonnement sportif ou culturel
- Réductions sorties (*cinéma, théâtre, expos*)
- Titres restaurant
- Participation mutuelle
- Prêts et secours

ASC collectives:

- Voyages / week- end organisés
- Organisation de soirées / Fêtes de Noël / Tombola
- Création d'une médiathèque / Location de matériel
- Concours interentreprises (ex: concours de cuisine / de photos)
- Déjeuner débats sur des sujets d'actualité / Réunions d'information

Quizzz

Les repas des élus lors d'une information collective des salariés:

AEP

ASC

Les repas des élus lors d'une
information collective des salariés:

ASC

Un ticket de métro pour se rendre à une réunion préparatoire :

AEP

ASC

Un ticket de métro pour se rendre à une réunion préparatoire :

AEP

L'achat d'un ordinateur portable à usage des salariés :

AEP

ASC

L'achat d'un ordinateur portable à usage des salariés :

ASC

La location d'un gîte pour des réunions ponctuelles des élus:

AEP

ASC

La location d'un gîte pour des réunions ponctuelles des élus:

AEP

Une assistance juridique au bénéfice exclusif des salariés :

AEP

ASC

Une assistance juridique au
bénéfice exclusif des salariés :

ASC

Une assistance juridique au bénéfice du CSE et des salariés :

AEP

ASC

Une assistance juridique au bénéfice du CSE et des salariés :

AEP

Un repas au bénéfice de salariés gréviste :

AEP

ASC

Un repas au bénéfice de salariés
gréviste :

ASC

Une expertise comptable sur l'ensemble des budgets du CSE:

AEP

ASC

Une expertise comptable sur l'ensemble des budgets du CSE:

AEP

Focus sur les règles URSSAF

CALCUL DES
BUDGETS

UTILISATIONS
DES BUDGETS

REGLES URSSAF

TRANSFERT
ENTRE LES DEUX
BUDGETS

QUESTIONS /
REPNSES

Quelques précisions sur L'Urssaf

L' Urssaf (*Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales*) a notamment pour mission l'encaissement des cotisations sociales et le contrôle du calcul des cotisations.

Quelques précisions sur L'Urssaf

Depuis la fin des années 80, elle encaisse et contrôle également les prestations allouées par les élus au titre des ASC

Lorsque l'Urssaf intervient, c'est l'entreprise qu'elle contrôle en 1er lieu.

Ainsi, si une anomalie est observée pour les prestations du CSE, c'est l'employeur qui devra payer le surplus de cotisations réclamé *(peut ensuite se retourner vers le CSE...)*

Un contrôle ne peut avoir lieu que tous les 3 ans ; les contrôleurs ne peuvent remonter que trois ans en arrière et l'année en cours pour opérer des redressements *(art. L. 244-3 CSS)*.

Focus sur les bons d'achat et cadeaux en nature

L'URSSAF tolère que les bons d'achat et cadeaux en nature soient exonérés de cotisations mais dans la limite d'un Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) apprécié le cas échéant en deux temps

Si le montant global des bons d'achat et des cadeaux en nature attribués à un salarié sur l'année civile est inférieur à 5% du PMSS
(171,40 € pour 2021)

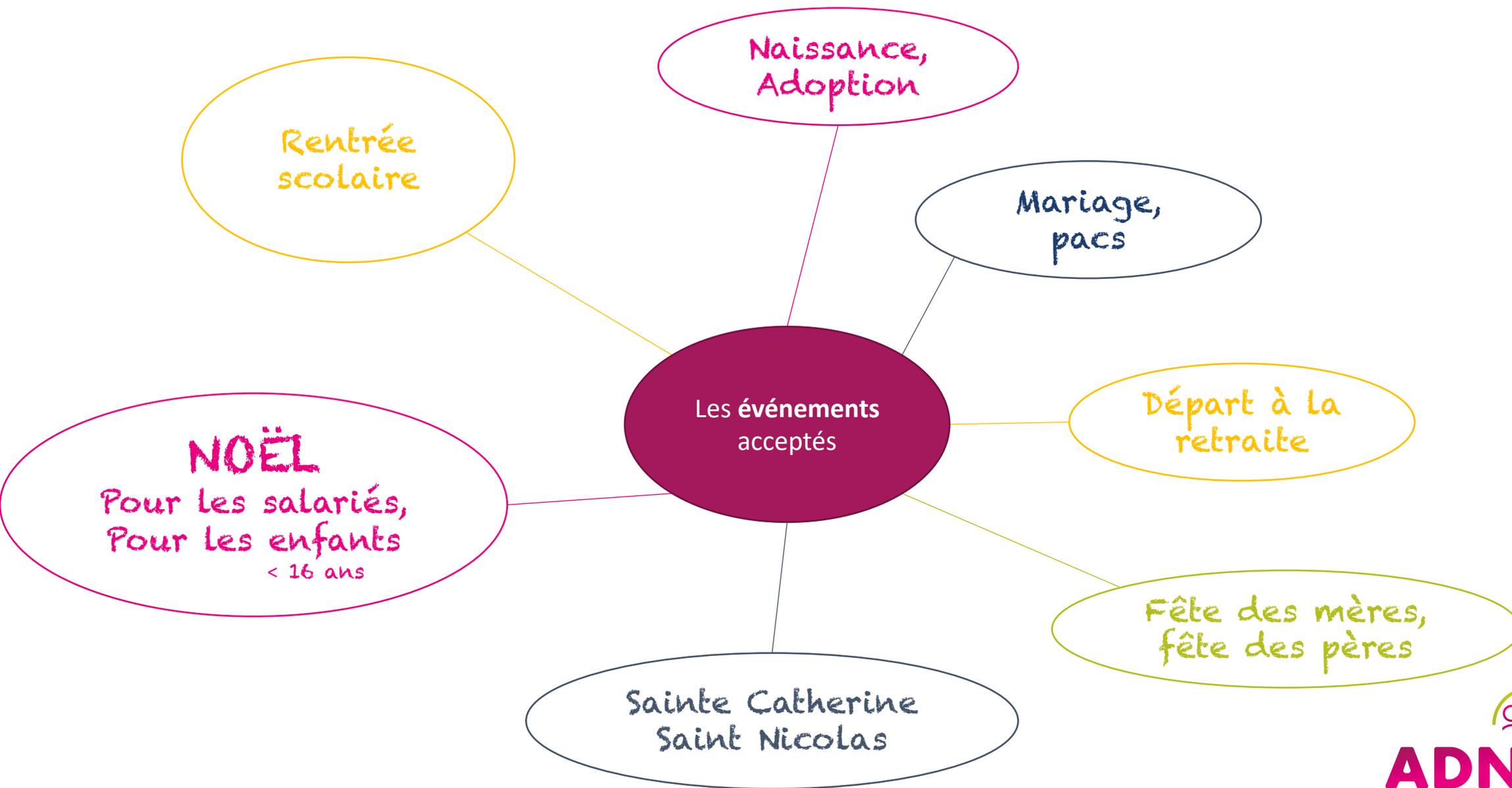
exonération

Si le montant global des bons d'achat et des cadeaux en nature attribués à un salarié sur l'année civile est supérieur à 5% du PMSS
(171,40 € pour 2021)

Exonération

Seulement si

1. Événement accepté
2. utilisation déterminée
3. Être d'un montant conforme aux usages



Doublement du plafond pour l'exonération appliquée aux chèques-cadeaux en 2020

Cette mesure exceptionnelle est liée à la pandémie de Covid-19. Il n'est pour l'instant pas envisagé sa reconduction en 2021..

Chèques vacances

L'Urssaf prévoit une exonération sans plafonnement si :

- le CSE les gère seul (sans l'employeur)
- ils sont attribués « selon des critères » (impossibilité de prévoir un montant uniforme pour l'ensemble des salariés). Le CSE est tenu de fixer des critères d'attribution; c'est-à-dire que les salariés puissent bénéficier de chèques vacances, mais pour une valeur différente.

ATTENTION : si l'aide aux vacances est attribuée par le CSE, sous forme de participation aux chèques-vacances acquis par l'employeur, la participation du CSE est considérée comme un complément de rémunération et les cotisations et contributions sociales sont dues !

Chèques culture (disque/lire)

L'Urssaf prévoit une exonération sans plafonnement. Aucun justificatif relatif à l'utilisation des chèques par les bénéficiaires n'est exigé.

Focus sur les chèques vacances, les chèques culture

Pour rappel, ces deux types de chèques ne sont pas concernés par le plafonnement des 5% du PMSS qui vise les bons d'achat et cadeaux en nature.

Ils peuvent donc constituer une solution éventuelle en lieu et place ou en complément des bons d'achat et cadeaux en nature.

La position de l'URSSAF **sur son site** :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-prestations-liees-aux-activi/les-prestations-non-soumises-a-c.html>

Analyse des bons d'achats et des cadeaux en nature **en image** :

https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/images/Bons_achats_et_cadeaux.jpg

Rappels des règles de transfert

Entre les deux budgets du CSE

CALCUL DES
BUDGETS

UTILISATIONS
DES BUDGETS

REGLES URSSAF

TRANSFERT
ENTRE LES DEUX
BUDGETS

QUESTIONS /
REPNSES

Est-il possible de transférer de l'argent restant au titre du budget de fonctionnement sur le budget ASC ?

OUI

NON

Est-il possible de transférer de l'argent restant au titre du budget de fonctionnement sur le budget ASC ?

OUI

Le CSE peut décider « de transférer une partie du montant de l'excédent annuel du budget de fonctionnement au financement des activités sociales et culturelles » (C. trav., art. L. 2315-61).

Ce transfert ne peut pas aller au-delà de 10 % de l'excédent annuel (C. trav., art. R. 2315-31-1).

Exemple : EN 2020, il restait un reliquat de 5000 euros des années précédentes.

Le CSE reçoit 14000 euros au titre du budget de fonctionnement. Il en dépense 8000. IL lui reste au mois de novembre 11000 euros sur le compte budget de fonctionnement.

Combien peut-il transférer sur le budget ASC?

1400 euros

800 euros

1100 euros

600 euros

500 euros

L'excédent annuel = $14000 - 8000 = 6000$ euros

10% de l'excédent annuel = 600 euros

Attention, ce transfert à une incidence légale sur le financement de certaines expertises !

Normalement, si le CSE n'a plus d'argent pour payer une partie d'une expertise qu'il avait pourtant l'obligation de cofinancer, c'est à l'employeur de payer 100 % de la facture (C. trav., art. L. 2315-80).

Mais attention, pour qu'il puisse en être ainsi, le comité ne doit pas avoir opéré de transfert d'excédent du budget de fonctionnement vers celui des activités sociales et culturelles au cours des 3 années précédentes.

En plus, si l'employeur a été obligé de payer 100 % de l'expertise, le comité social et économique ne pourra pas décider de transférer d'excédent du budget de fonctionnement au financement des activités sociales et culturelles pendant les 3 années suivantes (C. trav., art. L. 2315-61).

Ce transfert est-il toujours une bonne idée?

À vous de juger !

Vos questions ?

Nos réponses !

CALCUL DES
BUDGETS

UTILISATIONS
DES BUDGETS

REGLES URSSAF

TRANSFERT
ENTRE LES DEUX
BUDGETS

QUESTIONS /
REponses

Compléments sur les expertises

frais d'expertise employeur 100%

- la consultation sur la situation économique et financière ;
- la consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi ;
- la consultation sur un projet de licenciement collectif pour motif économique (licenciement de 10 salariés ou plus dans une même période de 30 jours) ;
- lorsqu'un risque grave, identifié et actuel, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement ;

Frais d'expertise 80 % employeur 20% budget AEP

- la consultation sur les orientations stratégiques.
- en cas d'introduction de nouvelles technologies ou de projet important modifiant les conditions de santé, sécurité/de travail
- le droit d'alerte économique,
- les opérations de concentration ou OPA,
- l'accompagnement des OS à la négociation d'un accord PSE ou d'un accord de performance collective.
- la préparation de la négociation sur l'égalité professionnelle (*dans les entreprises d'au moins 300 salariés*)

Un grand merci pour votre
attention !